

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Bar-le-Duc
CHARDOGNE - COMMUNE

Procès verbal

Le vendredi 22 mai 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de LEGER Christophe, Maire.

Secrétaire de la séance : CHRETIEN Mathieu

Présents : LEGER Christophe, PERRIN Christine, MULLER Enguerran, CHRETIEN Mathieu, COLLEUR Sébastien, LEYER Sylvie, LEOPOLD Gérard, VARNUSSE Lucie, HACQUIN Benoît

Représentés : JEANNESSON Isabelle représentée par PERRIN Christine

Absents et excusés : MAGINOT Marine

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 17 avril 2026.
2. Feuille de route 2026-2027
3. Création d'un poste de secrétaire de mairie en contrat intercommunalité.
4. Point de situation de loyers impayés liés à l'occupation d'un logement communal
5. Intervention de la commission animation : Présentation du calendrier des animations, focus sur le 13 juillet
6. Point sur le Cimetière : places disponibles, reprise de concession, extension ou création de nouveaux emplacements, mur du cimetière
7. Informations relatives à la séance du Tribunal Administratif faisant suite aux élections du 15 mars 2026.
8. Questions diverses :
 - Visite du bois communal le samedi 23 mai à 9h,
 - Boîte à livres,
 - Déclaration préalable de travaux : pourquoi, quand, comment la déposer.

Le quorum étant atteint (conformément à la feuille de présence signée), M. le Maire déclare la séance ouverte à 18h29.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2026.

M. le Maire sollicite les observations du Conseil municipal concernant le procès-verbal du 17.04.2026 transmis avec la convocation.

M. Benoît HACQUIN, formule deux observations :

- Lecture de la charte de l' élu local

M. HACQUIN précise que, contrairement à ce qui est indiqué dans le procès-verbal, il n'a pas refusé de lire la charte de l' élu local. Il indique avoir souhaité en différer la lecture afin de ne pas faire perdre de temps à l'ensemble du Conseil. Il s'interroge également sur le fait que Mme Marine MAGINOT, également excusée lors du conseil d'installation, n'ait pas reçu sa charte lors de la séance suivante.

- Correction d'une erreur orthographique :

M. HACQUIN signale une faute d'orthographe dans la composition du CCID : il est mentionné *Cement Toussain* au lieu de *Clément Toussaint*.

En réponse aux observations formulées par M. Benoît HACQUIN,

M. le Maire indique qu'il aurait interrompu la séance le temps nécessaire à la lecture de la charte si M. HACQUIN avait souhaité la réaliser lors du conseil. Il précise également que Mme Marine MAGINOT a procédé à la lecture de la charte deux jours après l'installation du Conseil, en Mairie, en sa présence.

M. le Maire confirme que la faute relevée dans la composition du CCID sera corrigée.

Le procès-verbal de la séance du 17 avril 2026 est approuvé à la majorité (dont 1 abstention)

Délibérations du conseil

Feuille de route 2026-2027

M. le Maire propose au conseil une feuille de route de travail pour 2026-2027, et explique pourquoi il a choisi de prioriser ces sujets

- Sécurité :
 - *Améliorer la sécurité routière et piétonne du village → Nous sommes responsables*
- Environnement :
 - *Organiser la collecte des déchets verts → Eviter les dépôts sauvages d'ordures*
- Communication et information :
 - *Démocratie participative → Une des grandes lignes de notre programme*
- Projet de travaux / Patrimoine :
 - *Cimetière → Voir présentation*
 - *Mairie → Non-conformité à traiter suite audit en 2025*
 - *Terrain communal (route de Bar le Duc) → Investissement ne générant aucun revenu*
- Cadre de vie :
 - *Aménager la place du village → Faire de cette place un endroit pour se retrouver*
- Cohésion sociale et animation :
 - *Soutenir la vie associative locale → Intervention de la commission « Animation »*

Le programme énoncé par M. le maire, a été accueilli sans objection de la part de l'assemblée.

Adhésion au Service des Emplois Intercommunaux du Centre de Gestion (2026_019)

M. le Maire informe le conseil que Mme Venant, jusqu'à présent mise à disposition dans le cadre d'une mission d'intérim par le Centre de Gestion de la Meuse, ne pourra plus poursuivre son activité sous ce même dispositif.

Souhaitant maintenir la collaboration avec Mme Venant, dont le travail donne entière satisfaction, il est proposé au conseil l'adhésion de la commune au service des emplois intercommunaux du Centre de Gestion pour un contrat d'un an en intercommunalité.

M. le Maire indique qu'une extension de 4 heures hebdomadaire du contrat est actuellement en discussion avec Mme Venant, laquelle devrait prochainement être disponible suite à son départ d'une autre commune. Ces 4 heures supplémentaires permettraient notamment d'élargir les horaires d'accueil du public le lundi jusqu'à 18h.

Il précise également que ces heures complémentaires seraient pleinement justifiées : Mme Venant réalise déjà chaque mois des heures complémentaires et consacre un temps important à répondre aux sollicitations du Maire ainsi qu'à celles du premier adjoint.

Après avoir entendu les arguments présentés par M. le Maire,

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- demande l'adhésion de la collectivité de Chardogne au service des emplois intercommunaux du Centre de

Gestion à compter du 01 juillet 2026.

- autorise M. Le Maire à signer la convention correspondante ainsi que les lettres de commandes pour la mise à disposition effective des agents.

Délibération : adoptée

Point de situation de loyers impayés liés à l'occupation d'un logement communal

M. le Maire expose la situation à l'assemblée :

M. Patrice VILMART est redevable à ce jour d'une dette importante de loyers accumulés, dette cumulée depuis 2021.

Le Service de Gestion Comptable de Bar le Duc nous a informé qu'un échéancier de paiement a été mis en place pour lisser la dette jusqu'à 2030.

L'échéancier est globalement respecté, il est toutefois constaté que les loyers ne sont de nouveaux plus acquittés depuis 8 mois.

M. le Maire indique avoir rencontré M. VILMART à deux reprises au cours du dernier mois, la dernière entrevue datant du 21 mai 2026. À l'issue de cet entretien, M. VILMART s'est engagé, avec l'aide de son neveu résidant à son domicile, à régler l'équivalent de deux mois de loyer par mois durant les huit prochains mois, afin de rattraper les huit loyers impayés.

M. le Maire précise également qu'un point a été fait avec M. MASSON du Service de Gestion Comptable de Bar le Duc, en charge du suivi de ce dossier.

Il est envisagé, à titre de réflexion, de proposer à M. VILMART certaines missions ponctuelles — telles que des travaux de peinture ou l'entretien du cimetière, qu'il assure actuellement bénévolement — afin de l'aider à accélérer le remboursement de sa dette. Cette piste reste toutefois à approfondir.

Dans l'immédiat, M. le Maire souhaite s'assurer du règlement de deux mois de loyer au cours du mois de juin.

Le premier adjoint exprime son scepticisme quant aux engagements pris par M. VILMART, celui-ci ayant déjà formulé par le passé des promesses de paiement qui n'ont pas été tenues.

Intervention de la commission animation : Présentation du calendrier des animations, focus sur le 13 juillet

Mme Lucie VARNUSSE expose aux membres du conseil le planning des animations proposées pour 2026 liste travaillée en concertation avec la commission et les associations

- 05 juillet : Repas de chasse 5 juillet (organisation association l'alouette)
- 13 juillet: Manifestation habituelle – la formule plaît aux habitants
- Barbecue / DJ/ Défilé aux lampions / Feu d'artifice (orga mairie) + buvette (Association détente et loisirs)
- 29 août - Proposition à murir - Fête de fin d'été sur le principe de la fête des voisins, les habitants pourraient se réunir chacun amenant de quoi manger, et la municipalité organiserait des animations pétanque, pêche, chamboule tout, ...
- 19 et 20 septembre Journée du Patrimoine – jeu de piste pour découvrir les éléments remarquables du village, exposition de photos et cartes postales anciennes.

M. Enguerran MULLER propose de profiter de cette occasion pour solliciter l'artiste locale SETI afin de réaliser une démonstration de graffiti par sur l'abri bus en béton route de Louppy, celui-ci n'étant actuellement pas mis en valeur et présentant des dégradations tags. Une réunion avec les habitants est programmée le 2 juin afin de construire ce projet de manière participative.

Une fois le projet défini, il conviendra d'en informer la Communauté d'Agglomération afin d'assurer sa promotion dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

10 et 11 octobre : Fête Patronale selon la formule habituelle organisée par la Société de Chasse - l'Alouette, avec l'organisation d'un concert

Messe à 18h le samedi

L'organisation d'une Soirée Beaujolais le 21 novembre est envisagée.

Point sur le cimetière : Places disponibles, reprise de concessions, extension ou création de nouveaux emplacements, mur du cimetière

M. Mathieu CHRETIEN projette au membre du conseil une présentation expliquant la situation actuelle du cimetière, 5 places disponibles et 3 tombes cinéraire seulement.

Au vu de la dynamique actuelle, population vieillissante et nombre de décès en hausse (7 en 2025), il est urgent de lancer des actions pour augmenter le nombre de place et ainsi pouvoir répondre aux obligations légales ainsi qu'aux trois demandes de concessions en attente

Actions proposées : reprise des concessions abandonnées, création de nouveau emplacement au sein du cimetière actuel, implantation d'un columbarium, démarrer l'extension sur le terrain attenant propriété de la commune depuis de nombreuses années. Il s'agit de 17 emplacements

Après avoir entendu cet exposé,

Le conseil municipal, délibère sur le projet d'extension du cimetière

Projet d'extension du cimetière (2026_020)

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses dispositions relatives aux cimetières communaux ;

Considérant que le cimetière communal actuel arrive à saturation et que les capacités d'accueil deviennent insuffisantes pour répondre aux besoins de la population ;

Considérant la nécessité d'anticiper les besoins futurs en matière de concessions funéraires et d'équipements cinéraires ;

Considérant le projet d'aménagement portant sur :

- la création de nouveaux emplacements de concessions funéraires ;
- l'installation d'un columbarium destiné à accueillir les urnes cinéraires ;
- l'extension du cimetière communal sur une parcelle attenant au terrain actuel ;

Considérant que la parcelle cadastrée section AB 0011, appartenant à la commune, contiguë au cimetière existant, présente les caractéristiques adaptées à cette extension ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet d'extension du cimetière communal comprenant :
 - la création de nouveaux emplacements de concessions ;
 - la réalisation d'un columbarium ;
 - l'aménagement des espaces de circulation et des équipements nécessaires ;
 - l'extension du terrain du cimetière sur la parcelle attenant susvisée.
- d'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- de préciser que la dépense sera inscrite au budget communal en section d'investissement.

Délibération : adoptée

M. Benoit Hacquin formule la proposition de conserver certaines concessions qualifiées de « remarquables » et exprime le souhait d'étudier la possibilité de renforcer l'intercommunication entre les différents cimetières.

Il a également été constaté la nécessité de remettre en état le mur surplombant la ruelle, celui-ci présentant d'importantes déformations, des bosses, ainsi que plusieurs pierres de couventine cassées.

M. le Maire a consulté deux entreprises, qui ont remis leurs devis :

- La société LOGIBAT propose de réaliser les travaux pour un montant de 17 391 € ;
 - Méthode : réparation à l'identique, comprenant le sablage et le jointoiement de l'ensemble des pierres
- La société FABRE propose de réaliser les travaux pour un montant de 10 608 €.
 - Méthode : remplacement des pierres de couventine par une arase en béton et de crépir le mur.

Les deux offres reposant sur des approches techniques différentes, M. le Maire demandera à chaque entreprise de chiffrer les variantes afin de permettre une comparaison sur des bases homogènes. Une troisième entreprise sera également consultée. Le choix de l'entreprise retenue sera soumis à délibération lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Mme Lucie Varnusson quitte la séance à 19h55 pour obligation personnel

Attribution de subventions aux associations (2026_020)

Ces attributions ont été votées lors de l'adoption du budget. Afin de permettre l'établissement des mandats, une délibération a été ajoutée au présent conseil.

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune apporte son concours à de nombreuses associations par des subventions.

Il est donc proposé d'attribuer les subventions aux associations au titre de 2026 comme suit :

ASSOCIATION DETENTE LOISIRS	1000 €
FOOTBALL CLUN FAINS VEEL	100 €
ASSOCIATION MULTISPORTS BARISIENNE	150 €
ASSOCIATION RUGBY CLUB BAR LE DUC	350 €
SOUVENIR FRANCAIS COMITE BAR LE DUC	50€
SOCIETE DE CHASSE L'ALOUETTE	500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer les subventions communales au titre de l'exercice 2026, figurant dans le tableau ci-dessus
- annonce que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Délibération : adoptée

Informations et questions diverses

- Informations relatives à la séance du Tribunal Administratif faisant suite aux élections du 15 Mars 2026
M. le Maire rappelle les faits intervenus depuis les élections et présente en détail le déroulement de l'audience du tribunal administratif à laquelle il a assisté le 7 mai 2026 à Nancy.
La décision du tribunal est attendue d'ici la fin du mois.
M. le Maire indique que, dans l'hypothèse où le jugement serait défavorable au maintien de Mme Lucie VARNUSSON au sein du conseil municipal, Mme Elise ERRARD intégrerait le conseil municipal conformément aux résultats des élections.
Il précise également qu'un recours devant la cour administrative d'appel pourrait être envisagé et, le cas échéant, un pourvoi en cassation. M. le Maire se rapprochera d'un avocat afin d'en étudier la faisabilité et les modalités.
- Visite du bois communal : Rappel visite le 23/05/2026 demain matin à 9h avec Antony Trichot Agent ONF, devant la mairie.
- Boite à livres : Point reporté au prochain conseil suite départ de Lucie Varnusson
- Déclaration préalable de travaux (DP) : M. le Maire informe que les déclarations préalables de travaux doivent désormais être déposées exclusivement en ligne. Les dossiers papier ne seront plus acceptés en mairie.
Pour les administrés peu familiers avec les démarches numériques ou ne disposant pas d'un ordinateur, un accompagnement personnalisé sera assuré en mairie.
Le site officiel suivant permet d'identifier précisément les travaux soumis à DP : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

- Candidature agent d'entretien : 4 cv reçu pour le poste – 3 extérieurs / 1 personne de Chardogne
Stéphanie Gauthier
Aucune personne n'étant agent de la fonction publique le choix entre ces 4 candidats est possible.
Les candidatures seront étudiées la semaine prochaine
- Salle des fêtes : Le tarif reste identique à celui de 2025. Il en est de même pour les horaires et les modalités de location.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 h 29.

LEGER Christophe
Président de séance

A stylized, cursive signature in black ink, likely belonging to Christophe Leger.

CHRETIEN Mathieu
Secrétaire de séance

A stylized, cursive signature in black ink, likely belonging to Mathieu Chretien.